

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 10 h 00 à la salle des fêtes de Castellane sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 8	19
Total des voix : 27		

Date de convocation
17/03/2022

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Philippe MARANGES** : Castellane ; **Brune BICHON** : Thorame basse

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : Communauté de communes Alpes Provence ; Verdon ; **Christophe BIANCHI**, Durance Luberon Verdon Agglomération

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix chacun) : **Sophie VAGINAY RICOURT** et **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°22_03_B3_02

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à **Jacques ESPITALIER** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Bernard CLAP** ; **Magali STURMA-CHAUVENEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Paul CORBIER** ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à **Christophe BIANCHI** ; **Alain SAVARY** (St Paul lez Durance) à **Bruno BICHON** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; Ont donné pouvoir (3 voix) **Nathalie PEREZ LEROUX** (Conseil Départemental du Var) à **Antoine FAURE**

Evènement Lavand'evasion – convention avec l'office du tourisme de Moustiers Sainte Marie
Application des tarifs réduits de la régie vente de prestations pédagogiques

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Bureau en date du 6 janvier 2022 par laquelle les membres du Bureau ont validé les tarifs de vente des prestations pédagogiques sur le domaine de Valx

La mission éducation met en place, depuis l'année 2018, un programme d'animations estivales au domaine de Valx. Cette année, l'Office de Tourisme de Moustiers-Sainte-Marie nous sollicite pour participer à l'opération Lavand'evasion.

Cet événement initié en 2018 a pour vocation la promotion du territoire par le biais d'offres promotionnelles afin de fidéliser une clientèle et attirer les visiteurs sur les ailes de saison. Il se déroulera du 20 juin au 3 juillet 2022.

Désirant développer les animations pédagogiques au domaine de Valx et souhaitant élargir la saisonnalité touristique sur le territoire, il nous semble opportun de participer à cette opération, en intégrant le programme du passeport Evasion qui sera remis par l'office de tourisme aux visiteurs sur cette période.

Le Parc du Verdon proposera ainsi ses animations pédagogiques au domaine de Valx au tarif réduit à savoir :

Modules d'animation	Tarifs par personne		
	Pour rappel tarif normal : Adulte (à partir de 16 ans)	Tarif réduit (sur justificatif) : chômeur, étudiant, e-pass	Enfant (de 6 à 15 ans)
Visites	6,00 €	5,00 €	3,00 €
Ateliers pédagogiques (avec matières premières)	15,00 €	13,00 €	8,00 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la participation du Parc du Verdon à l'événement Lavand'Evasion organisé par l'office de tourisme de Moustiers Sainte Marie ;
- Autorisent le Président à signer la convention de partenariat relative à cet événement avec l'office de tourisme de Moustiers Ste Marie
- Décident d'appliquer le tarif réduit au public qui participera aux animations sur la période du 20 juin au 3 juillet 2022, et sur présentation du passeport Evasion délivré par l'office du tourisme de Moustiers Ste Marie
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 31 mars et l'an susdits



suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le